

4 - MODALITES PRATIQUES DE L'OPERATION

Le droit préférentiel de souscription a donc été attribué aux anciens actionnaires. Néanmoins, afin de permettre aux personnes souhaitant investir dans la société AIR QUALITE / ARC EN CIEL SA de souscrire à cette opération, le conseil d'administration a décidé que les bons non souscrits à titre irréductible pourraient être proposés aux anciens actionnaires mais aussi à un cercle restreint de nouveaux investisseurs.

Pour les nouveaux actionnaires la répartition gratuite des bons de souscription leur sera attribuée sans formalité, dans l'ordre d'arrivée des souscriptions jusqu'à épuisement des bons disponibles non souscrits.

Pour participer à cette augmentation de capital, il vous faut détacher le bulletin de souscription à la fin du prospectus de souscription et le renvoyer à l'adresse du siège social, accompagné d'un chèque à l'ordre de AIR QUALITE - ARC EN CIEL S.A., d'un montant égal au produit du nombre des actions souscrites par leur prix d'émission de 7 euros. (auparavant, veuillez avant réserver votre souscription auprès de la société Air Qualité Arc en ciel en téléphonant au 01 43 30 44 79. Une attestation de souscription qui vous permettra de bénéficier de la déduction sur l'ISF vous sera adressée par retour)

? Article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts :

Les contribuables domiciliés fiscalement en France bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25 % du montant de leur souscription. Ainsi, les actions AIR QUALITE-/ARC EN CIEL souscrites à 7€ ont un prix de revient de 5,25 €. Le montant maximum de souscription annuelle pouvant bénéficier d'une réduction d'impôts est de 20 000 € pour une personne seule et 40 000 € pour un couple.

? Loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat du 21 août 2007 (loi n° 2007-1223) :

Le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 75 % des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés, en numéraire ou en nature par apport de biens nécessaires à l'exercice de l'activité. Ainsi, les actions AIR QUALITE / ARC EN CIEL souscrites à 7 € ont un prix de revient de 1,75 €. Cet avantage fiscal ne peut être supérieur à 50 000€.

Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables. Dans les deux cas, les actions doivent être conservées 5 ans, sauf remboursement de la réduction fiscale.

« Pacte de bonne conduite » et « contrat de suivi »

AIR QUALITE - ARC EN CIEL S.A a adhéré au «Pacte de bonne conduite Love Money pour l'Emploi». Cette adhésion représente l'adhésion collective de l'ensemble des actionnaires de AIR QUALITE - ARC EN CIEL S.A à la fédération des associations Love Money pour l'Emploi (www.love-money.org) dont l'objet est de défendre l'intérêt des actionnaires et des créateurs. Un « contrat de suivi » a été conclu avec le CIIB (www.bourse-introduction.com) pour faciliter le respect des engagements du « pacte de bonne conduite ».

Informations sur Air Qualité - Arc en Ciel :
www.airqualite.fr

Augmentation de capital par souscription privée,
de AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA,
par émission de 38 000 Bons de Souscription d'Action
à exercer au prix unitaire de 7 euros
Opération réalisée par les dirigeants, sans intermédiaire.

Le prospectus de souscription est disponible sur demande auprès de l'un des dirigeants (Jean SALWA - Tél. : 06 14 85 19 15 - E-mail : jeansalwa@airqualite.fr). Il peut aussi être téléchargé par les adhérents de l'association sur le site www.love-money.org (veuillez auparavant vous rapprocher du dirigeant).

Mise en garde

Cette opération est destinée aux personnes intéressées par la souscription des actions émises par la Société Air Qualité - Arc en Ciel SA, qui en feront directement la demande auprès des dirigeants.

Le prospectus de souscription a pour but d'exposer la situation actuelle, le plan de développement des activités futures et les perspectives financières de la société.

Ces perspectives étant soumises, naturellement, aux aléas inhérents au développement d'un projet, cette souscription s'adresse à des investisseurs de proximité capables d'en apprécier les risques.

La société Air Qualité - Arc en Ciel SA est spécialisée dans Hygiène des conduits aérauliques et le nettoyage en hauteur d'accès difficiles.

L'initiateur qui réalise l'opération informe les investisseurs :

- ☒ que l'opération ne donne pas lieu à un document d'information soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers
- ☒ qu'ils ne peuvent participer à cette opération que pour leur compte propre
- ☒ que les actions de la présente émission ne sont inscrites sur aucun marché réglementé

1 - Renseignements concernant la société



AIR QUALITE - ARC EN CIEL

www.airqualite.fr

Société Anonyme au capital de 190 000€

Siret 418 502 787 00025 - APE 747Z

21 avenue Marcel Dassault - Z.I. Vaucanson - 93370 Montfermeil

Tél. 01 43 30 31 54 Fax : 01 43 88 93 69



Exercice social : chaque exercice a une durée de une année qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

Mail jeansalwa@airqualite.fr - Site Internet : www.airqualite.fr

Actionnariat de la société (principaux actionnaires)

Actionnaires	Au 25 mai 2009	
	Nombre d'actions	% du capital
Jean-Paul DELBOS	4 931	12,98 %
Jack LAGADIC	3 338	8,78 %
Bernard BAROU	3 130	8,24 %
Jean SALWA	2 438	6,42 %
Roman PROCHAZKA	2 262	5,95 %
SOLIPAR S.A.	2 262 + 2 251	5,95 % + 5,93 %
116 actionnaires individuels	17 388	45,75 %
Total	38 000	100 %

2- RENSEIGNEMENTS relatifs l'émission de 38 000 BSA

Modalités : prix de souscription

Il existe aujourd'hui 38 000 actions Air Qualité - Arc en Ciel S.A.

Le 25 mai 2009, 38 000 BSA ont été émis et attribués gratuitement aux actionnaires qui peuvent les céder gratuitement aux nouveaux souscripteurs souhaitant entrer dans le capital.

Chaque BSA permettant de souscrire une action au prix de 7 €

Montant de l'émission

266 000 € (deux cent soixante six mille €) :

- capital émis : 190 000 €

- prime d'émission : 76 000 €

par création de 38 000 actions résultant de l'exercice de 38 000 Bons de Souscription d'Action au prix unitaire 7 € (5 € de nominal + 2 € de prime d'émission)

Etablissement domiciliaire

Les souscriptions sont reçues sans frais, au nom de Air Qualité S.A., au siège social 21 avenue Marcel Dassault - Z.I. Vaucanson - 93370 Montfermeil

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés en EUROS sur un compte libellé « AIR QUALITE Augmentation de capital » auprès de la Banque Populaire sur un compte spécialement ouvert à cet effet.

Etablissement tenant le registre des actions

CIIB : 10, rue Montyon 75009 Paris (site Internet www.bourse-introduction.com)

Pour toutes informations ou cession d'actions : Tél. : 01 42 46 11 73

Code Valeur Air Qualité - Arc en Ciel : 415 372

(ce code, attribué par l'agence française de codification, est nécessaire en cas de mise en dépôt de vos actions Air Qualité dans un compte bancaire, CCP, ou Société de Bourse)

Période de souscription

La souscription est ouverte du 26 mai 2009 au 1er janvier 2010.

But de l'émission

La présente augmentation de capital sera utilisée pour développer l'activité commerciale et / ou reprendre une entreprise soit dans l'activité nettoyage de vitres en accès difficile soit dans l'entretien et le nettoyage des circuits aérauliques : climatisation, VMC, hottes de cuisine, ventilation industrielle, voire dans l'analyse de la qualité de l'air

Caractéristiques des actions émises

Les nouvelles actions présentement émises auront les mêmes droits que celles déjà existantes. Elles porteront jouissance à compter de leur création. Elles seront de forme nominative.

Note importante :

3- PRESENTATION de la Société Air Qualité - Arc en Ciel SA

Air Qualité - Arc en Ciel est une société anonyme, créée en 1998, dont le cœur de métier est l'amélioration de la qualité de l'air en réalisant le dépoussiérage et la désinfection des gaines de climatisation et / ou de ventilation classiques ou industrielles

A cette activité d'origine est venue se greffer le nettoyage des accès difficiles en hauteur (immeubles façades verre, tours miroir...) faisant appel à des Alpinistes ou nacellistes.

Perspectives de développement

Les deux activités d'Air Qualité : maintenance pour les réseaux de climatisation, ventilation industrielle d'une part et nettoyage de vitres des "immeubles tours" ou autres et les travaux d'accès difficiles d'autre part ont de réelles perspectives de développement et se complètent commercialement.

La démarche commerciale reste à mettre en place même si AIR QUALITE - ARC EN CIEL dispose d'une notoriété, d'un réseau de clientèle, de références et d'expériences qui permettraient d'assurer un fort développement du chiffre d'affaires.

Il nous reste à reconstituer une équipe technique, de management et commerciale qui commence à se mettre en place.

L'objectif d'Air Qualité est de confirmer son redressement en regagnant d'anciens clients, en mettant progressivement en place une réelle politique commerciale et en contrôlant la rentabilité.

Le chiffre d'affaires qui était de 900 000 € en 2003 et qui est tombé en 2006 à 190 000 € est depuis deux ans en retournement et est remonté à 250 000 €. Le chiffre d'affaires de 2003 pourrait alors être à nouveau repris pour cible.

Voir activités sur le site d'Air Qualité - Arc en Ciel : www.airqualite.fr

Chiffres clés + Eléments d'appréciation du prix d'émission de 7 euros

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	Estimé 2008/2009	Objectif 2009/2010
Capital	375 360 €	150 000 €	150 000 €	190 000 €	** 380 000 €
Valeur nominale des actions	15 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Nombre d'actions	25 024	30 000	30 000	38 000	76 000
Chiffre d'affaires	* 370 023 €	194 129 €	220 098 €	248 000 €	345 000 €
Résultat net	- 22 150 €	- 24 874 €	+ 28 163 €	+ 34 000 €	+ 55 000 €
Résultat net par action	Non Significatif	Non Significatif	0,93 €	0,89 €	0,72 €
Actif net	113 675 €	113 681 €	141 844 €	215 888 €	536 888 €
Actif net par action	4,5 €	3,78 €	4,72 €	5,68 €	7,06 €

Valeur théorique d'une action émise à 7 euros en supposant la réalisation des objectifs détaillés dans le prospectus de souscription

Avec un PER de 6	Non	Non	5,58 €	5,34 €	4,32 €
Avec un PER de 8	Non	Non	7,44 €	7,12 €	5,76 €
Avec un PER de 10	Non	Non	9,30 €	8,90 €	7,20 €

L'approche de la valeur théorique de la société peut être obtenue en multipliant le résultat par action par un P.E.R. (Price Earning Ratio) : Le P.E.R. est un chiffre qui multiplie le bénéfice net par action afin d'estimer la valeur théorique de cette action. La valeur de ce chiffre est très fluctuante ; il peut évoluer de 5 à 20 selon les perspectives de la future rentabilité de l'entreprise concernée.

Ces chiffres sont des chiffres prévisionnels et présentent par nature un caractère incertain. La valorisation réelle peut différer de manière significative des chiffres mentionnés ci-dessus.